

**MAIRIE
DE
SAINT LAURENT**



**Conseil Municipal
SEANCE DU 02 novembre 2006**

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 09

L' An deux mille six , le 02 novembre
Le conseil municipal de la commune de SAINT LAURENT
Dûment convoqué , s'est réuni en session ordinaire à la Mairie
Sous la présidence de CLEDIERE Alain , maire
Date de convocation 24 octobre 2006

Présents : CLEDIERE, BADOUILLE, , Mme COUTURAS , Mme FAYETTE, Mme
MEUBLAT, SAUVAGE, JOLIVET JC, BOCHET, GRENUT, Mme LECHAT, RAYMOND

Absents excusés , Melle JOLIVET , RAYNAUD , LEMASSON

Objet : Motion aménagements ferroviaires

Monsieur le maire propose la motion suivante :

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à grand vitesse POITIERS – LIMOGES , les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

- NECESSITE d'un aménagement en liaison grande vitesse de la ligne PARIS ORLEANS CHATEAUROUX LA SOUTERRAINE LIMOGES TOULOUSE avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen grande vitesse et assurant une desserte sur LILLE et demain sur STRASBOURG . Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les régions Centre et Limousin
 - NECESSITE d'une modernisation de la ligne BORDEAUX GUERET LYON et de la ligne USSEL MONTLUCON
 - Les Elus AFFIRMENT que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse POITIERS LIMOGES pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir
- «

Cette motion est votée à la majorité .



Fait et délibéré en mairie
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures
Le Maire

